



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 août 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250801-D20250009110-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 28

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00091/2025 du 01/08/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier août, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 25 juillet 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayat KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourinya LOUOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏDOU COMBO (Conseillère municipale)

Absents : (21)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Djamaïdine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOIROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (2)

Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAILA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

OBJET :

Demande de subvention à la CADEMA pour la réparation des projecteurs des stades du Baobab, de Passamainty, de Vahibé et du plateau de Doujani

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/08/2025 que la convocation avait été faite le 25/07/2025.

Le Maire.

Considérant que la situation des terrains des grands jeux du Baobab, Passamainty, Vahibé et le plateau de Doujani s'est beaucoup dégradée depuis les cyclones CHIDO et DIKELEDI, notamment sur l'état des projecteurs ;

Considérant la difficulté que rencontre les associations sportives, notamment sur la répartition des plannings, qui s'est beaucoup limitée du fait que de très nombreux équipements sportifs de la ville sont en réhabilitation ;

Considérant que 3 stades sur 6 gérés par la ville sont en travaux. Il s'agit de Kawéni, Mamoudzou Lycée et Tsoundzou. Ce qui oblige les clubs affectés à ces stades à se réorienter vers les stades encore utilisables, Baobab, Passamainty et Vahibé ;

Considérant qu'une quinzaine de clubs se partagent actuellement ces 3 stades, sans oublier les scolaires (écoles, collèges et lycées) qui les sollicitent aussi, ce qui complique énormément le calendrier de répartition qui est limité à la journée et non la nuit puisque plusieurs projecteurs de ces stades sont hors service, détruit par les cyclones ;

Considérant que la ville financera à hauteur de 20 % du coût total et demande à la CADEMA qu'elle prenne en charge 80% du coût total restant ;

Considérant les estimations suivantes :

Estimation coût pour la réparation des projecteurs des stades de Baobab, Passamainty, Vahibé et plateau de Doujani avec une demande d'aide à la CADEMA		
Stades	Objet	Coûts
Baobab	Réparation projecteurs	97 280, 00 €
Passamainty et Vahibé	Réparation projecteurs	53 280, 00 €
Plateau de Doujani	Réparation projecteurs	62 220, 00 €
TOTAL GENERAL		212 780, 00 €

Considérant le plan de financement ci-dessous :

Organisme	Objet	Coût	Part en %	Part en euros
Ville de Mamoudzou	Réparation projecteurs	150 560,00 €	20 %	42 556,00 €
CADEMA	Réparation projecteurs	150 560,00 €	80 %	170 224,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : de valider la demande de subvention auprès de la CADEMA pour la réparation des projecteurs des stades de Baobab, Passamainty, Vahibé et du plateau du Doujani.

Article 2 : de valider les coûts pour les projecteurs de Baobab, estimé à 97 280,00 € et 53 280, 00 € pour Passamainty et Vahibé et le plateau de Doujani à 62 220, 00 €.

Article 3 : de valider le plan de financement proposé qui est de 20 % pour la ville et 80 % pour la CADEMA, soit respectivement 42 556,00 € et 170 224,00 €.

Article 4 : d'inscrire cette dépense au budget communal.

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 11/08/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :